



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nantes, le 15 juin 2016

Le Recteur de la région Académique Pays de la Loire
et de l'Académie de Nantes

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des écoles privées

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements du second degré privés

S/c Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie-
Directeurs Académiques des Services de l'Education
nationale

Objet : mise en place d'un dispositif téléphonique en cas d'urgence.

Cabinet

Téléphone :

02 40 37 37 01

Fax :

02 40 37 33 90

Mél :

ce.cabinet@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Je vous informe que le Rectorat d'Académie met en place, à compter du 1^{er} juillet 2016, un numéro de téléphone d'urgence, le **02 51 81 68 22**.

Ce numéro, mis à la disposition des écoles, des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des services de l'Etat et des collectivités territoriales, **est strictement réservé aux situations d'urgence** nécessitant une communication sans délai avec les autorités académiques.

Ce numéro, actif 24 heures sur 24 tout au long de l'année, vous permettra d'être mis en relation :

- du lundi 08 h 00 au vendredi 20 h 00 avec mon directeur de cabinet,
- durant les week-ends et lors des périodes de fermeture du Rectorat (Noël et congés d'été) avec le cadre de permanence au Rectorat d'Académie.

Ce dispositif ne se substitue pas aux relations existantes, et qui doivent être maintenues, avec les directions des services départementaux de l'Education nationale, mais il a pour but de renforcer et d'optimiser les moyens de communication académiques en cas d'urgence.

William Marois

Copie à Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique

